

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du général Carteaux, détenu, qui demande à la Convention de se prononcer sur son sort, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du général Carteaux, détenu, qui demande à la Convention de se prononcer sur son sort, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 195;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30460_t1_0195_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

les despotes; vous avez annoncé aux peuples leurs droits; vous êtes libres; vivez heureux sous l'empire des lois et de la raison ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

41

Le citoyen Claude Gaffel représente que, pendant qu'il étoit au service, il est mort un de ses oncles; que quoiqu'il soit son unique héritier, cependant il a été dépouillé de sa succession par d'autres parens plus éloignés. Il demande d'être rétabli dans ses droits.

Renvoi au comité de législation (2).

42

Le général Carteaux, détenu depuis plus de deux mois à la Conciergerie, prie la Convention de vouloir bien prononcer sur son sort.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

43

Le citoyen Béraud, chef du 2^{me} bataillon de la Nièvre, rend compte du courage héroïque d'Alexis Dumoulin, né à Collan, district de Tonnerre, volontaire dans son bataillon. Ce brave guerrier, dans une sortie faite le 6 octobre (vieux style), lors du blocus de Maubeuge, ayant eu le bras gauche emporté d'un coup de canon, s'écria : Commandant, il m'en reste encore un pour la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction (4).

[Falaise-sous-Maubeuge, 5 pluv. II] (5).

« Chef du bataillon de la Nièvre, je dois faire connoître aux Représentants du peuple, les victimes courageuses de la Liberté.

La Convention ne verra pas sans intérêt, le citoyen Alexis Demoulin, natif de Collan, district de Tonnerre, départ^t de l'Yonne, défenseur de la République dans le bataillon que je commande. Ce jeune guerrier, dans ma sortie du 6 octobre (vieux style), faite lors du blocus de Maubeuge, a reçu un coup de feu qui lui emporta le bras gauche. Souffrant des plus fortes angoisses, il me dit : « Commandant, je n'ai qu'un bras d'emporté il m'en reste un autre pour la République ». Je te prie, Prési-

(1) P.V., XXXIII, 113. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1936.

(2) P.V., XXXIII, 114.

(3) P.V., XXXIII, 114. *Ann. patr.*, p. 1928; *J. Fr.*, n^o 531; *Mess. soir*, n^o 568; *Mon.*, XIX, 658; *J. Lois*, n^o 527; *Rép.*, n^o 79; *C. Eg.*, n^o 568; *C. univ.*, 20 vent.; *J. Matin*, n^o 573; *J. Sablier*, n^o 1185; *M.U.*, XXXVII, 301.

(4) P.V., XXXIII, 114. Bⁱⁿ, 18 vent.; *Mon.*, XIX, 658; *M.U.*, XXXVII, 311; *Ann. patr.*, p. 1931; *J. Fr.*, n^o 531; *C. univ.*, 19 vent., *J. Sablier*, n^o 1185.

(5) F⁷⁷ 1022, pl. 1.

dent, de faire admettre à la Barre ce Républicain sans-culottes, comme un honneur dû aux héros de la Liberté. La Convention N^o jugera si comme ces derniers, il a droit à la reconnaissance nationale, ce ne sera pas le seul que je présenterai à la Convention, j'en jure par l'intrépidité des volontaires que j'ai l'honneur de commander. S. et F. »

BÉRAUD.

44

Les officiers municipaux de la commune de Saint-Martin (1), district de La Réole, annoncent qu'ils envoient à la monnaie de Bordeaux l'argenterie de leur église; que leurs concitoyens ont fait don à la patrie de 29 chemises, 30 livres de charpie et 168 l. 5 s. en argent. Ils ont donné 150 l. au cavalier équipé par la société populaire de Castel-Marat, et lui ont promis 250 l. par an.

Ils demandent que le nom de Saint-Martin que porte actuellement leur commune, soit changé en celui de *Montagne-sur-Drot*.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

45

« Vous venez de consolider la République en donnant le coup de grace à l'aristocratie, écrit la société populaire de Beaune. Le peuple, jusqu'alors trop indulgent pour les monstres qui voulaient sa ruine, le peuple vous félicite de votre énergie, et vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré son bonheur.

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

[Beaune, 12 vent. II] (4)

« Citoyens représentans,

Vous venez de consolider la république en donnant le coup de grâce aux aristocrates. A la lecture du décret salutaire que vous venez de rendre et qui bannit à perpétuité tous les ennemis de la République. Les Républicains de notre Société ont délibéré au milieu des plus vifs applaudissements qu'il vous seroit fait une adresse de félicitations.

Oui, Citoyens Représentants, le peuple jusqu'alors trop indulgent pour les monstres qui voulaient sa ruine, le peuple vous félicite de votre énergie et vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que son bonheur soit assuré.

Vive la République! Vive la Montagne! »

V. GUYARD, GAGÉ, VEILLET, LAVERDET, Ch. LAVIROTTE, ROUSSET fils, VINUNEUX-JOUVE, OUDOT fils, CHABERT, BONNARDOT, J. MONNOT, puiné, BAUZON-VALLÉE, GIROUX, fils, CHAUVEAU, PERTUISOT. [Suivent 146 autres signatures].

(1) Saint-Martin l'Herm.

(2) P.V., XXXIII, 114. Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 115; *Ann. patr.*, p. 1936; Bⁱⁿ, 19 vent.

(4) C. 295, pl. 990, p. 25.